

Département de la  
Haute-Loire

Arrondissement  
D'YSSINGEAUX

Communauté de  
Communes  
LOIRE SEMENE

**BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE  
COMMUNES « LOIRE SEMENE »**  
REUNION DU 04/10/2022  
DECISION N° 20221004\_B\_096

Etaient présents : Frédéric GIRODET, Roland RIVET,  
Patrick Bruno MARCON, Yves BOMPUIS, Nathalie JOLIVET,  
Christine BONNEFOY, Martine GINET

Était excusé représenté : Daniel DURIEUX : pouvoir à Mme  
BONNEFOY

Etaient excusés : Claude VIAL, Emmanuel SALGADO

**VU** le Code Général des Collectivités territoriales, article L 5211-10  
alinéas 3 et 4,

**VU** la délibération n° 20200630\_D\_108 du Conseil Communautaire du  
30 juin 2020 portant sur les délégations du Conseil Communautaire au  
Bureau et au Président,

**Commission : Développement Economique**

**Objet : Convention d'attribution d'un fonds de concours à passer avec la commune  
de Saint Didier en Velay dans le cadre du projet de réhabilitation de la voirie du  
Crouzet**

**Le Bureau,**

**N° 20221004\_B\_096**

Après avoir pris connaissance du rapport de Monsieur le Président et conformément  
à la délégation qui lui a été consentie par le Conseil Communautaire en la matière,

- Approuve la convention d'attribution d'un fonds de concours à passer  
avec la commune de Saint Didier en Velay dans le cadre du projet de  
réhabilitation de la voirie du Crouzet.
  
- Autorise Monsieur le Président à signer ladite convention.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture  
ou Sous-Préfecture  
le :

Fait à La Séauve-sur-Semène, le 04 octobre 2022

Le Président,

Frédéric GIRODET

